

# BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°22 du 13 mars 2018

## Sommaire chronologique

### Décision BFC n° 2018-05 DS Agences du 23 février 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences----- 2

### Décision BFC n° 2018-06 DS IPR du 23 février 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 28

### Décision BFC n° 2018-07 DS DR du 23 février 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale ----- 43

### Décision DSI n° 2018-02 DP IRP du 8 mars 2018

Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au directeur performance sociale à l'effet de présider le comité d'établissement et le C.H.S.C.T. de la direction systèmes d'information ----- 58

### Décision DSI n° 2018-03 DP DP du 9 mars 2018

Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail à l'effet d'animer les réunions des délégués du personnel de la direction systèmes d'information ----- 60

### Décision DSI n° 2018-04 du 9 mars 2018

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information----- 61

### Décision DSI n° 2018-05 CPLU du 9 mars 2018

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de la direction des systèmes d'information de Pôle emploi ----- 76

### Décision IdF n° 2018-13 DS DR du 12 mars 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale ----- 77

### Décision IdF n° 2018-14 DS DT du 12 mars 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales----- 91

Décision BFC n° 2018-05 DS Agences du 23 février 2018

## Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

### Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
  - o madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
  - o madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
  - o madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
  - o madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
  - o madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord,
  - o madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord,

- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélia Gandre, référente métiers de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Melany Barthelemy, référente métiers de pôle emploi Montbard/Châtillon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référente métiers de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin, jusqu'au 28 février 2018
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoin, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,

- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun, jusqu'au 28 février 2018
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référente métiers de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus, à compter du 1er mars 2018
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de Pôle emploi Sens,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent métiers, en mission, de pôle emploi Joigny,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jacky Roy, directeur ad interim de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référente métiers de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,

- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jean-Christophe Noël, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone,
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référente métiers de pôle emploi Morteau
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier



- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référente métiers de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier  
Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier  
Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier –  
Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier –  
Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le  
Saunier-Champagnole
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole,
- monsieur Jean-Marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle,
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle,
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe –  
Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe –  
Delle,
- madame Sonia Hinsinger, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort  
Thiers
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul,
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt,
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt,  
jusqu'au 31 mars 2018
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains,
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains,  
à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains

- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Chahira Aït Youcef, responsable d'équipe plate-forme Dijon Chalon,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

**§ 3** Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

## Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

## Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

## Article 4 – Délégués permanents

Bénéficiaires des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3 à titre permanent :

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn, jusqu'au 28 février 2018
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de Pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jacky Roy, directeur ad interim de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,



- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone,
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul,
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle,
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt,
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains,
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,

## Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et à l'article 2 :

- madame Catherine Bompjy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référente métiers de pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Melany Barthelemy, référente métiers de pôle emploi Montbard/Châtillon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Nord,

- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchère, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référente métiers de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun, jusqu'au 28 février 2018
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référente métiers de pôle emploi Autun,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent métiers, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référente métiers de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,

- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jean-Christophe Noël, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djàmila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référente métiers de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole,

- monsieur Jean-Marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle,
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt, jusqu'au 31 mars 2018
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt

A l'article 3 :

- madame Catherine Bompjy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,

- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Nord,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun, jusqu'au 28 février 2018
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe d'agence de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise



- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagne
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagne
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagne
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagne
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole,
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle,
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul,
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt, jusqu'au 31 mars 2018
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

## **Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur**

### **§ 1 Délais de remboursement**

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y

afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficient de la délégation visée au 1) :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référente métiers de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Melany Barthelemy, référente métiers de pôle emploi Montbard/Châtillon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référente métiers de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,

- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Nathalie Wardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin, jusqu'au 28 février 2018
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoin, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun, jusqu'au 28 février 2018
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référente métiers de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de Pôle emploi Sens,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent métiers, en mission, de pôle emploi Joigny,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jacky Roy, directeur ad interim de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,

- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référente métiers de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jean-Christophe Noël, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone,
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau

- madame Christelle Clément, référente métiers de pôle emploi Morteau
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référente métiers de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole,
- monsieur Jean-Marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Catherine Doman, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle,
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle, monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Sonia Hinsinger, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul,
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt,
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt, jusqu'au 31 mars 2018
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains,
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains



2) Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

## § 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à aux personnes désignées ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin, jusqu'au 28 février 2018
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoin, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de Pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jacky Roy, directeur ad interim de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone,
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole

- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul,
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle,
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt,
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains,
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- madame Christel Moyses-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référente métiers de pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Melany Barthelemy, référente métiers de pôle emploi Montbard/Châtillon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référente métiers de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoin,

- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun, jusqu'au 28 février 2018
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référente métiers de pôle emploi Autun,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus, à compter du 1er mars 2018
- madame Françoise Jailliet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent métiers, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référente métiers de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jean-Christophe Noël, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis

- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référente métiers de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole,
- monsieur Jean-Marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle,
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Sonia Hinsinger, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul

- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt, jusqu'au 31 mars 2018
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Chahira Aït Youcef, responsable d'équipe plate-forme Dijon Chalon,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

### § 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros :

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn, jusqu'au 28 février 2018
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de Pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, jusqu'au 28 février 2018



- monsieur Jacky Roy, directeur ad interim de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone,
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul,
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure Héricourt,
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains,
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référente métiers de pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Melany Barthelemy, référente métiers de pôle emploi Montbard/Châtillon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Christine Poinant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,

- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchère, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référente métiers de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Christel Bailly, référente métiers/métiers de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun, jusqu'au 28 février 2018
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau référent métiers de pôle emploi Autun,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent métiers, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référente métiers de pôle emploi Nevers,

- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jean-Christophe Noël, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référente métiers de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le Saunier Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole

- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole,
- monsieur Jean-Marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle, monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Sonia Hinsinger, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt, jusqu'au 31 mars 2018
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Chahira Aït Youcef, responsable d'équipe plate-forme Dijon Chalon,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

## Article 7 – Abrogation

La décision BFC n° 2018-01 DS Agences du 1er février 2018 est abrogée.

## Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 23 février 2018.

Frédéric Danel,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n° 2018-06 DS IPR du 23 février 2018

## **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables**

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle n° 2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Bourgogne et de Pôle emploi Franche-Comté,

Décide :

### **Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations



- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- madame Linda Khenniche, directrice territoriale Saône et Loire,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Macon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin, jusqu'au 28 février 2018
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoin, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de pôle emploi Avallon/ Tonnerre, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jacky Roy, directeur ad interim de pôle emploi Avallon/Tonnerre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de pôle emploi Sens,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone,
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul,
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle,
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure-Héricourt,
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains,
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Muriel Lippmann, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or,

- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Doubs et Territoire de Belfort
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura-Haute-Saône
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne
- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- madame Christel Moysse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référente métiers de pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Melany Barthelemy, référente métiers de pôle emploi Montbard/Châtillon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Corinne Parize, référente métiers de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,

- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun, jusqu'au 28 février 2018
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau, référente métiers de pôle emploi Autun,
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus, à compter du 1er mars 2018
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Luc Pavet, référent métiers, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référente métiers de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-Sur-Loire
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Johan Brun, référent métiers de pôle emploi Besançon Temis, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jean-Christophe Noël, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente

- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiersmétiers de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- monsieur Rony Forstin, référent métiersmétiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référente métiers de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole,
- monsieur Jean-Marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle,
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Sonia Hinsinger, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe - Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de Belfort Thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul

- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt, jusqu'au 31 mars 2018
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochar, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Chahira Aït Youcef, responsable d'équipe plate-forme Dijon Chalon,
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

## Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Catherine Bompy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est,
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud



- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud,
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélia Gandre, référente métiers de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Melany Barthelemy, référente métiers de pôle emploi Montbard/Châtillon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référente métiers de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn, jusqu'au 28 février 2018
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun, jusqu'au 28 février 2018
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Stéphanie Chatendeau, référente métiers de pôle emploi Autun,

- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus, à compter du 1er mars 2018
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de pôle emploi Sens,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Céline Meissonnier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- monsieur Luc Pavet, référent métiers, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de pôle emploi Avallon/ Tonnerre, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jacky Roy, directeur ad interim de pôle emploi Avallon/Tonnerre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Farah Dupas Zeffane, référente métiers de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Carole Jaecque, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-Sur-Loire
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone,
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,

- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle,
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul,
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure-Héricourt,
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis,
- madame Alice Graugnard-Gonzales, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Besançon Témis,
- monsieur Johan Brun, référent métiers de pôle emploi Besançon Temis, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jean-Christophe Noël, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente,
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe MRS de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt,
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- madame Raphaëlle Lugand, référente métiers de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole

- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle , responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole,
- monsieur Jean-Marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle,
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort thiers,
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt, jusqu'au 31 mars 2018
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- madame Chahira Aït Youcef, responsable d'équipe plate-forme Dijon Chalon,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon.
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or,

- madame Linda Khenniche, directrice territoriale Saône et Loire,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Muriel Lippmann, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Doubs et Territoire de Belfort
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura-Haute-Saône
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne

### Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :
  - o monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à :
  - o monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
  - o madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
  - o monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
  - o monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- 3) dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros, à :
  - o madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
  - o madame Chahira Aït Youcef, responsable d'équipe plate-forme Dijon Chalon,
  - o monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
  - o madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
  - o monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
  - o monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon



## Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
  - o monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
  - o monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
  - o madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
  - o monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
  - o monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :
  - o madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
  - o madame Chahira Aït Youcef, responsable d'équipe plate-forme Dijon Chalon,
  - o monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
  - o madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
  - o monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
  - o monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon

## Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

**§ 2** - Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Chahira Aït Youcef, responsable d'équipe plate-forme Dijon Chalon,
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon

## Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'AgS, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

**§ 2** - Bénéficiant de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Michel Beau, chargé de mission à la direction territoriale Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale Yonne,
- madame Nancy Holleville, chargée de mission la direction territoriale Saône et Loire,
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Doubs et Territoire de Belfort
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura-Haute-Saône
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne.

## Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
  - o monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques,
  - o monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
  - o madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
  - o monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
  - o monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- 2) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou d'aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
  - o madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
  - o monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
  - o madame Chahira Aït Youcef, responsable d'équipe plate-forme Dijon Chalon,
  - o madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon.
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon

## Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

## Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous

quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

### **Article 10 – Abrogation**

La décision BFC n° 2018-02 DS IPR du 1er février 2018 est abrogée.

### **Article 11 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 23 février 2018.

Frédéric Danel,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bourgogne- Franche-Comté

Décision BFC n° 2018-07 DS DR du 23 février 2018

## Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

### Section 1 – Fonctionnement général

#### Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,



- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine.

**§ 2** Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Luc-Michel Horak, médiateur
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines
- madame Marion Grillères, responsable du service relations sociales et qualité de vie au travail
- monsieur Sébastien Mauffré, responsable du service gestion administrative du personnel et paie
- madame Christine Clémencier, responsable du service gestion des ressources humaines et développement des compétences
- madame Cindy Rémy, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Alina Champion, responsable de service accompagnement managérial
- madame Violaine Thériot-Gillet, responsable du service Innovation et RSE
- madame Sarah Jeantet, responsable du service communication
- madame Corinne Lecot, responsable du service partenariat
- monsieur Jérôme Besançon, adjoint au responsable du service partenariat
- monsieur Joël Le Ray, responsable du service stratégie et coordination programmes projets
- monsieur Joël Le Ray, responsable ad intérim du service gouvernance et relations extérieures
- madame Bénédicte Chatelain, responsable du service comptabilité finances
- monsieur Marc Lefebvre, adjoint au responsable du service comptabilité finances
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- monsieur Frédéric Kirsa, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Estelle Doussset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- madame Valérie Firobind-Marchal, responsable du service sécurité,
- monsieur Philippe Dechaume, responsable service investigations
- monsieur Mickaël Cholley, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et CRSI
- madame Magali Amiel, responsable du service règlementaire et applicatifs et déploiement
- monsieur Jérôme Morin, adjoint au directeur du pilotage et analyse de la performance, responsable du service pilotage et analyse de la performance
- madame Sylvie Debreuve, responsable du service ingénierie, formations prestations
- monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
- monsieur Stéphane Dahlen, responsable du service qualité et engagement de service
- madame Michèle Tiboul, responsable du service appui aux organisations

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de ses attributions, les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et des correspondances avec ses partenaires institutionnels :

- madame Sylvie Demougeot, service qualité de vie au travail

## Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

### Article 2 – Achat de fournitures et de services

#### § 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

#### § 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Valérie Firobind-Marchal, responsable du service sécurité
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande, relatifs aux frais de restauration et de réception, d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Mâcon
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn, jusqu'au 28 février 2018
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre, jusqu'au 28 février 2018
- monsieur Jacky Roy, directeur ad interim de pôle emploi Avallon/Tonnerre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon,
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone,
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagne
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul,
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Belfort Thiers,
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe-Delle,
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Lure-Héricourt,
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains,
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre,
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Audincourt,
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Luc-Michel Horak, médiateur
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines
- madame Marion Grillères, responsable du service relations sociales et qualité de vie au travail
- monsieur Sébastien Mauffré, responsable du service gestion administrative du personnel et paie
- madame Christine Clémencier, responsable du service gestion des ressources humaines et développement des compétences

- madame Cindy Rémy, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Alina Champion, responsable de service accompagnement managérial
- madame Violaine Thériot-Gillet, responsable du service Innovation et RSE
- madame Sarah Jeantet, responsable du service communication
- madame Corinne Lecot, responsable du service partenariat
- monsieur Jérôme Besançon, adjoint au responsable du service partenariat
- monsieur Joël Le Ray, responsable du service stratégie et coordination programmes projets
- monsieur Joël Le Ray, responsable ad intérim du service gouvernance et relations extérieures
- madame Bénédicte Chatelain, responsable du service comptabilité finances
- monsieur Marc Lefebvre, adjoint au responsable du service comptabilité finances
- monsieur Philippe Dechaume, responsable service investigations
- monsieur Mickaël Cholley, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et CRSI
- madame Magali Amiel, responsable du service règlementaire et applicatifs et déploiement
- monsieur Jérôme Morin, adjoint au directeur du pilotage et analyse de la performance, responsable du service pilotage et analyse de la performance
- madame Sylvie Debreuve, responsable du service ingénierie, formations prestations
- monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
- monsieur Stéphane Dahlen, responsable du service qualité et engagement de service
- madame Michèle Tiboul, responsable du service appui aux organisations
- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- madame Linda Khenniche, directrice territoriale de Saône et Loire,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône,
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Doubs et Territoire de Belfort
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura-Haute-Saône
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne.

### Article 3 – Marchés de travaux

#### § 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

#### § 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI

- madame Valérie Firobind-Marchal, responsable du service sécurité
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Frédéric Kirsa, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion

#### **Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

#### **Article 5 – Autres contrats**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

### **Section 3 – Ressources humaines**

#### **Article 6 – Gestion des ressources humaines**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations



- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines

à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public (sauf les ruptures conventionnelles du contrat de travail), à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques

à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi.

**§ 3** Délégation permanente est donnée à monsieur Sébastien Mauffré, responsable gestion administrative du personnel, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, les actes de gestion en ligne relatives aux contrats aidés ou emplois d'avenir via SYLAé.

## Section 4 – Recouvrement

### Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

## Article 8 – Contraintes

### § 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

### § 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plateforme régionale de production Besançon Belfort

**Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur**

**§ 1 – Délais de remboursement**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limite de durée,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limite de durée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 36 mois,

- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion dans la limite de 36 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficiant respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Annie Quinsard, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Gaëlle Grenier-Soliget, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Elisabeth Baliset, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Marie-Christine Colleuil, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Anne Perreaut, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Adelina Lozano-Fidalgo, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Martine Gorret, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Sandra Jallet, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Colette Dechaume, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Véronique Bourson, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Annick David, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Florence Millet, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Fabienne Boivin, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon

## § 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon

### § 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence de ces personnes, bénéficient de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

## Section 5 – Décisions sur recours

### Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion



- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les domaines pour lesquels ils ont délégation de signature, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 de la présente décision.

#### **Article 11 – Recours hiérarchiques**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

### **Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions**

#### **Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste

#### **Article 13 – Contentieux « réglementation »**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste

#### **Article 14 – Contentieux « fraudes »**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

#### **Article 15 – Contentieux « ressources humaines »**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Florent Bonnet, directeur des ressources humaines

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;

- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marion Grillères, responsable du service relations sociales et qualité de vie au travail

#### **Article 16 – Autres contentieux**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste

#### **Article 17 – Transactions**

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques

### **Section 7 – Divers**

#### **Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie, des relations extérieures et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, directrice des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de la plateforme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

**Article 19 – Abrogation**

La décision BFC n° 2018-04 DS DR du 1er février 2018 est abrogée.

**Article 20 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 23 février 2018.

Frédéric Danel,  
directeur régional  
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision DSI n° 2018-02 DP IRP du 8 mars 2018

## **Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au directeur performance sociale à l'effet de présider le comité d'établissement et le C.H.S.C.T. de la direction systèmes d'information**

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 4611-1 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-9, R. 5312-6, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2015-36 du 8 juillet 2015 portant organisation générale de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

### **Article 1 – Délégation de pouvoir**

**§ 1** - Délégation de pouvoir est donnée au directeur performance sociale au sein de la direction systèmes d'information à l'effet d'assurer les responsabilités incombant au chef d'établissement en matière d'institutions représentatives du personnel de cette direction dans les conditions prévues par le code du travail et notamment :

- de présider et d'animer les réunions du comité d'établissement et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- d'organiser les réunions du comité d'établissement et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- d'établir l'ordre du jour et de convoquer les personnes participant à ces réunions, dans les conditions prévues par les textes applicables,
- de recueillir les avis et consultations prévus par la loi,
- d'assurer l'information obligatoire auprès de l'inspecteur du travail dans le cadre du fonctionnement de ces instances.

**§ 2** - La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, le directeur général adjoint systèmes d'information puisse, s'il l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, présider lui-même ou assister à une réunion déterminée du comité d'établissement ou du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

**§ 3** - En cas d'absence ou d'empêchement du bénéficiaire de la présente délégation de pouvoir, celui-ci est autorisé à donner une procuration écrite, préalable et spéciale à un agent de la direction systèmes d'information cadre dirigeant ou cadre supérieur au sens des articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, à un agent de niveaux VA ou VB, à l'effet de présider une réunion déterminée du comité d'établissement ou du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, plus généralement, d'assurer les relations avec ces deux instances représentatives du personnel pendant la période d'absence ou d'empêchement considérée.

### **Article 2 – Abrogation**

La décision DSI n° 2017-02 DP IRP du 1<sup>er</sup> février 2017 est abrogée.



### **Article 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 8 mars 2018.

Laurent Stricher,  
directeur général adjoint  
systèmes d'information

Décision DSI n° 2018-03 DP DP du 9 mars 2018

## **Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail à l'effet d'animer les réunions des délégués du personnel de la direction systèmes d'information**

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 4611-1 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-9, R. 5312-6, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2015-36 du 8 juillet 2015 portant organisation générale de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

### **Article 1 – Délégation de pouvoir**

**§ 1** - Délégation de pouvoir est donnée au responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail au sein de la direction systèmes d'information à l'effet d'assurer les responsabilités incombant au chef d'établissement en matière d'institutions représentatives du personnel de cette direction dans les conditions prévues par le code du travail et notamment :

- d'animer les réunions des délégués du personnel,
- d'organiser les réunions des délégués du personnel,
- d'établir l'ordre du jour et de convoquer les personnes participant à ces réunions, dans les conditions prévues par les textes applicables,
- de recueillir les avis et consultations prévus par la loi,
- d'assurer l'information obligatoire auprès de l'inspecteur du travail dans le cadre du fonctionnement de ces instances.

**§ 2** - La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, le directeur général adjoint systèmes d'information puisse, s'il l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, animer lui-même une réunion déterminée des délégués du personnel.

**§ 3** - En cas d'absence ou d'empêchement du bénéficiaire de la présente délégation de pouvoir, celui-ci est autorisé à donner une procuration écrite, préalable et spéciale à un agent de la direction systèmes d'information cadre dirigeant ou cadre supérieur au sens des articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, à un agent de niveaux VA ou VB, à l'effet d'animer une réunion déterminée des délégués du personnel ou, plus généralement, d'assurer les relations avec cette instance représentative du personnel pendant la période d'absence ou d'empêchement considérée.

### **Article 2 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 9 mars 2018.

Laurent Stricher,  
directeur général adjoint  
systèmes d'information

Décision DSI n° 2018-04 du 9 mars 2018

## Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la décision n° 2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

### Section 1 - Dispositions générales

#### Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des instructions et notes à destination du réseau de la direction des systèmes d'information et des correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité
- 3) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

#### Article 2 - Achat de fournitures et services

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs

attributions et en matière d'achat de fournitures et services concernant la direction des systèmes d'information :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de :
  - o leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

### Article 3 - Délégués permanents

#### § 1 Délégués permanents pour les actes visés aux articles 1 et 2.

Bénéficiaires des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Marion Biais, directrice en charge de la direction performance sociale
- madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Michel Brouant, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Frédéric Brutin, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Franck Denié, directeur en charge de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Didier Di Marco, directeur de la direction fonctions d'appui et directeur ad interim de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Fadi El Rostom, directeur de la direction offre de service
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité
- madame Gaele Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gilles Lavigne, directeur en charge de la direction opérations et services
- madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Stéphane Rideau, directeur de la direction entreprise, recrutement.

#### § 2 Délégués permanents pour les actes visés à l'article 1.

Bénéficiaires des délégations mentionnées à l'article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

Adjoints au directeur :

- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service
- monsieur Jacques Bellegarde, architecture et sécurité SI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
- madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA réglementaire, adjoint au directeur de la direction offre de service

- monsieur Christian Bréus, missions et conduite de la transformation de la DSPC, adjoint au directeur de la direction des sites et des pôles de compétences au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Anne Carrière, intégration et DEVOPS, adjoint au directeur de la direction opérations et services au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
- monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Caroline Comte, déploiement et valorisation des produits SI, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Corinne Druesne, adjoint au directeur de la direction fonction d'appui au sein de la direction fonction d'appui, pilotage et support à l'organisation
- monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Cécile Huet, innovation et responsabilité sociétale, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service
- monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Michel Levaslot, développement des compétences et des métiers, adjoint au directeur de la direction performance sociale
- monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de service
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise - recrutement au sein de la direction offre de service
- madame Laurence Roch, performance opérationnelle et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Yves Ruellant, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Christophe Samson, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de services
- monsieur Laurent Vrignaud, plan infrastructure, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services

Responsables de département :

- monsieur Philippe Armand, responsable du département pôles de compétences et site Castelnau Le Lez au sein de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Pierre Olivier Babey, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Jean-Yves Babut, responsable du département outils de développement et de test de la direction référentiels, outils et support au développement
- madame Nadja Balleur Le Blevet, responsable du département outils communs échanges de données et documents de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Michel Bezy, responsable du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- madame Alexandra Bohy, responsable du département provisionning et exploitation des environnements fabricants au sein de la direction opérations et services
- monsieur Arnaud Bonte-Buttin, responsable du département finances au sein de la direction fonctions d'appui
- monsieur Jean-Pierre Bordes, responsable du département appui à la transformation au sein de la direction entreprise, recrutement



- monsieur Samuel Borrell, responsable du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- madame Pascale Bouffard Roupe, responsable du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Cassa, responsable du département ingénierie cloud et socles logiciels au sein de la direction projets et ingénierie technique
- madame Sabine Couderc, responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail au sein de la direction performance sociale
- monsieur Gilles Coutellier, responsable du département support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Joël Cotreau, responsable du département pilotage de la direction offre de service,
- monsieur Emmanuel Dahan, responsable du département marchés et fournisseurs au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Hélène De Cossette, responsable du département coordination du plan projets au sein de la direction offre de service
- monsieur Jean-Yves Defromont, responsable du département support et déploiement de proximité Nord de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Xavier Delage, responsable du département données décisionnelles et lac au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Dominique Delcour, responsable du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Nathalie Denizet, responsable du département PITH au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pascal Devieilletoile, responsable du département indemnisation de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Jean-Luc Donio, responsable du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Fabrice Dubreuil, responsable du département offres de services d'exploitation au sein de la direction opérations et services
- madame Véronique Dufour, responsable du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Durand, responsable du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Thibaud Duverger, responsable du département gouvernance et performance DSI au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Danielle Ecault, responsable du département sécurisation des versions de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Majid Elyasmino, responsable du département logistique immobilier et sécurité DSI site Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Henri Fahr, responsable du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Hubert Faucher, responsable du département architecture, trajectoire produits et pilotage du plan de la direction pilotage et support à l'organisation
- madame Isabelle Favry responsable du département support produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Pascal Florentin, responsable du département MOA règlementaire au sein de la direction offre de service
- monsieur Hervé Fonteneau, responsable du département risques et AGS de la direction fonctions d'appui
- monsieur Olivier Galland, responsable du département Sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- madame Marylène Garcia, responsable du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Ghazarossian, responsable du département conseil et suivi du retour à l'emploi au sein de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Jean-Marc Gibot-Leclerc, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement

- monsieur Christian Giordano, responsable du département outils agence au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur François Girona, responsable du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Eric Hamon, responsable du département architecture et trajectoire de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Philippe Huchet, responsable du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Hugel, responsable du département outils de gestion interne et solutions locales de la direction fonctions d'appui
- madame Martine Kauffmann, responsable du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frank Lacoste, responsable du département support au développement et frameworks de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Thomas Lagoutte, responsable du département support production et relation produits de la direction opérations et services
- monsieur Laurent Lambert, responsable du département déploiement projets et produits au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Sylvain Lambert, responsable du département sécurité du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur François Lampe, responsable du département production éditique de la direction opérations et services
- madame Evelyne Lanceleur, responsable du département pilotage et missionnements au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Langella, responsable du département appui à la transformation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Bruno Lebot, responsable du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Guillaume Lehericy, responsable du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Didier Lux, responsable du département conduite de la transformation et gestion des ressources de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Catherine Magnat-Mornet, responsable du département gestion administrative paie et données sociales de la direction performance sociale,
- monsieur Laurent Martinello, responsable du département données du parcours professionnel de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Isabelle Martinez, responsable du département valorisation des services et produits SI au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Marie-France Martinez, responsable du département communication de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Bernard Maury, responsable du département support produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Eric Ménard, responsable du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Tahar Mezlef, responsable du département offres et marque employeur de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Jean-René Moine, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- madame Sophie Mollet, responsable du département coordination de l'évolution du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Anne Gaëlle Morvan, responsable du département intégration et tests au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Dominique Ollivier, responsable du département architecture solutions et DBAs de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Sacha Ombret, responsable du département outils support à l'organisation au sein direction pilotage et support à l'organisation

- monsieur Loïc Oria, responsable du département ingénierie des solutions de l'environnement de travail au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Lionel Petiot, responsable du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Lionel Petitjean, responsable du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Aline Phimprachanh responsable du département développement des compétences et formation au sein de la direction performance sociale
- monsieur Christophe Piquer, responsable du département recherche d'emploi de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Rémi-Pierre Pizot, responsable du département intégration des produits en production au sein de la direction opérations et services
- monsieur Sylvain Poirier, responsable du département chaînes de liaison et environnement de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Renaud Prat, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Romain Quilicy, responsable du département inscription actualisation et contrôle de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Elodie Richet, responsable du département support et déploiement de proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Véronique Robert, responsable du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Rousseau, responsable du département formation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Christian Sancassiani, responsable du département environnements, tests et support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Rémy Spagnoli, responsable du département développement des métiers au sein de la direction performance sociale
- madame Emilie Soulie, responsable du département expertise juridique au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Laurent Taraud, responsable du département outils communs - gestion opérationnelle des processus de la direction référentiels outils et support au développement
- madame Michèle Tissier, responsable ad interim du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Torne, responsable du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean Vidal, responsable du département recrutement mobilité et carrière de la direction performance sociale,
- madame Valérie Vidal, responsable du département conduite de la transformation de la DSPC au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pierre Videau, responsable du département coordination de la gestion de portefeuille au sein de la direction offre de service
- monsieur Laurent Vigne, responsable du département services décisionnels au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Francis Wolff, responsable du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Nadine Zanon, responsable du département gestion relations entreprises et aides de la direction entreprise, recrutement
- madame Mylène Zerbib, responsable du département gestion des risques et contrôle interne de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Alain Zimmermann, responsable du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité

Responsables de pôle :

- monsieur Jean Michel Abela, responsable du pôle support et administration du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- madame Annabel Alberto, responsable du pôle relation utilisateurs 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Sandrine Alèbe, responsable du pôle accessibilité numérique du département responsabilité sociétale et ergonomie de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Cherif Ankour, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Ludovic Archant, responsable du pôle exploration des tendances et startup DSI du département Innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Serge Atlan, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Isabelle Azinala, responsable du pôle solutions métrologie et supervision du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- monsieur Eric Bahuaud, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabrice Baldini, responsable du pôle certification des changements du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Joan Barillère, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Bruno Belloc, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Francis Benard, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Sylvain Bernut, responsable du pôle infrastructures d'hébergement du département sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- madame Béatrice Béziat, responsable du pôle sécurité opérationnelle du département sécurité opérationnelle datacenter au sein de la direction opérations et services
- monsieur Philippe Bigear, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Binet, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pierre Bourrée, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Paul Bouvet, responsable du pôle production 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Bronner responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Arnaud Brunet, responsable du pôle amélioration continue et engagements de service du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Francis Buirey, responsable du pôle relation utilisateur 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Jean-Michel Cabrol, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabrice Caignec, responsable du pôle ingénierie et expertise du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Christophe Calloix, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Campion, responsable du pôle animation de l'innovation et relation projets du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Florent Castets, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gérard Causse, responsable du pôle MVS et stockage du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur David Chalmel, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 et 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Champaux, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Brigitte Chantioux, responsable du pôle inscription indemnisation du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gael Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Anne-Céline Chavassieux, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Gilles Compagny, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Isabelle Civel, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Luc Cochez, responsable du pôle performance budgétaire du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Nelly Courrier, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 2 3 et 4 du département pôles de compétences Nantes Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Yves Dalle Piage, responsable du pôle MOA des outils internes du département développement des métiers au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Grégory Danquerque, responsable du pôle support éditique du département production éditique de la direction opérations et services
- monsieur Frédéric Daumas, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gaël De Saint Jorès, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Degl'innocenti, responsable du pôle ingénierie et support technique / production du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Nicolas Delahaye, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences



- monsieur Frédéric Delaunay, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Véronique Del Proposto, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Claude Di Martino, responsable du pôle pilotage opérationnel de l'accueil diagnostic conseiller et internet du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Marc Diss, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Christophe Disse, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Rui Dos Santos, responsable du pôle traitement VIP et solutions spécifiques du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Frédérique Dron Pardo, responsable du pôle expertise, veille et support SSI du département sécurité du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Lionel Duplaix, responsable du pôle performance opérationnelle du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- monsieur Alexandre Duprat, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Dutilleul, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Duval, responsable du pôle suivi qualification et déploiement téléphonie du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Ehatt, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Cécile Faubladié, responsable du pôle exploitation et communication du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Denis Faussurier, responsable du pôle ingénie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Favry, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Olivier Ferret, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Valérie Filleau, responsable du pôle PMO plan projet du département conduite opérationnelle des projets de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Jean-Christophe Fline, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Fravallo, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Claire Gallou, responsable du pôle architecture et trajectoire du département architecture, trajectoire produits et pilotage du plan de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Pascal Galtier, responsable du pôle capacité et performance du département Métrologie performance et supervision des produits de la direction opérations et services
- monsieur Eric Gauthier, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Philippe Goetz, responsable du pôle production 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Anissa Godard, responsable du pôle conduite de projet / conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabien Godin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôle de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Guinard, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Halin, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Hamet, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Badr-Eddine Heddadj, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Willy Henin, responsable du pôle marchés de services du département marchés et fournisseurs au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Laurent Hergat, responsable du pôle accompagnement du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Pascale Huet, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Séverine Jacob, responsable du pôle cohérence fonctionnelle du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Pierrick Jeanne, responsable du pôle coordination des versions du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Mostapha Khaliss, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Nathalie Kerirzin, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Michel Labarre, responsable du pôle CDG fonctionnel du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Loïc Labbé, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Marc Lalo, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Frédéric Langlois, responsable du pôle relation utilisateur du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Johann Lardit, responsable du pôle services parc et marchés du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Mélanie Laurent, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Le Guern, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Pascal Lecllet, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Suzel Leduc, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Lemoine, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Lemoine, responsable du pôle marchés et investissements du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- monsieur Daniel Lombard, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrick Louet, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrick Lucas, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Ludovic Macquet, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Marc Manservisi responsable du pôle sécurité et gestion des habilitations du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Nathalie Manuel, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Hervé Marion, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Mazars, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alain Medbou, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Dominique Michoux, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Sylvain Millet, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Moiny, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Frédéric Moreau, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3, 4 et 5 du département pôles de compétences Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Olivier Neau, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Nocus, responsable du pôle serveurs du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Sébastien Oblin, responsable du pôle pilotage des services éditique du département production éditique de la direction opérations et services

- monsieur François Paris, responsable du pôle relation utilisateurs 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Bernard Paulus, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Paumard, responsable du pôle formations du département développement des compétences et formation au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marc Peaucelle, responsable du pôle méthodes au sein du département développement des métiers au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Thierry Pebrocq, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Peplawski, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Valérie Pepper, responsable du pôle qualité de vie au travail de la direction performance sociale,
- monsieur Pierre Perrin, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur François-Mary Persyn, responsable du pôle fabrication produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Peyruse Lafargue, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alain Pluquet, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Julien Pluton, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Pouchain, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Xavier Queyreau, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jocelyn Rey, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Joël Rochoy, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pierre Rougier, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Gilles Rousseau, responsable du pôle CDG technique du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Laurent Rudelle, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Murielle Saurel, responsable du pôle développement managerial au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Christophe Saussard, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité

- monsieur Jean-Philippe Sendra, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Sébastien Sévin, responsable du pôle CDG GSSI directions transverses et déplacements du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Christine Simon, responsable du pôle conduite de projets 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur André Stambouljian, responsable du pôle ingénierie des tests / ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Magda Tabet, responsable du pôle ingénierie des tests du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frédéric Tessier, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 et 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Michèle Tissier, responsable du pôle Site La Chapelle du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Fanny Trolle, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Varela, responsable du pôle production du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Annabelle Veniel, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Rodolphe Vineau, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Viroulaud, responsable du pôle production 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean Daniel Wendling, responsable du pôle qualification et déploiement des changements techniques environnement de travail du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité.

## Section 2 - Dispositions particulières

### Article 4 - Cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information, délégation temporaire est donnée à monsieur Philippe Dialinas en tant que directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
  - o les bons de commande, quel que soit leur montant



- les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

En cas d'empêchement de monsieur Laurent Stricher et de monsieur Philippe Dialinas, délégation temporaire est donnée à monsieur Michel Brouant adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information et directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats, dans la limite de ses attributions.

#### **Article 5 - Travaux**

Délégation permanente est donnée à monsieur Philippe Dialinas, en tant que directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux concernant cette direction :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de: leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

#### **Article 6 - Direction adjointe achats**

Délégation permanente est également donnée à monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1) les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres de fournitures ou services, ou se rapportant aux biens immobiliers utilisés par la direction des systèmes d'information, quel que soit leur montant :
  - les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants,
  - les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,
  - ainsi que les actes emportant leur résiliation.

#### **Article 7 – Ressources humaines**

Délégation permanente de signature est donnée à madame Marion Biais, directrice de la direction performance sociale à l'effet de signer au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

#### **Article 8 – Abrogation**

La décision DSI n° 2018-01 du 5 février 2018 est abrogée.

#### **Article 9 – Publication et entrée en vigueur**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 9 mars 2018.

Laurent Stricher,  
directeur général adjoint  
systèmes d'information

Décision DSI n° 2018-05 CPLU du 9 mars 2018

## Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de la direction des systèmes d'information de Pôle emploi

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et aux attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

### Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de la direction des systèmes d'information de Pôle emploi:

- madame Marion Biais,
- madame Sabine Couderc

### Article 2

En cas d'absence du directeur général adjoint systèmes d'information, président de droit de la commission paritaire locale unique de la direction des systèmes d'information de Pôle emploi, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de la direction des systèmes d'information de Pôle emploi:

- madame Marion Biais,
- madame Sabine Couderc

### Article 3

La décision DSI n° 2012-01 du 3 décembre 2012 est abrogée.

### Article 4

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 9 mars 2018.

Laurent Stricher,  
directeur général adjoint  
systèmes d'information

Décision IdF n° 2018-13 DS DR du 12 mars 2018

## Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

### Section 1 – Fonctionnement général

#### Article 1 – Correspondances

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Ile-de-France et des correspondances avec ses partenaires institutionnels.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie, et des relations extérieures

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exclusion des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Ile-de-France et des correspondances avec ses partenaires institutionnels.

**§ 4** Bénéficient de la délégation visée au § 3 du présent article :

- madame Marjorie Nguyen, directrice administration et finances
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administration et finances
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Marie Jost, directrice du lab île de france
- madame Sophie Legal, responsable de service budget
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme services@distance
- madame Florence Pottier, directrice adjointe de la plateforme services@distance
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements
- madame Caroline Rubio, responsable de service demandeurs d'emploi, entreprise et orientation
- madame Agnès Manzanaro, responsable de service pilotage
- madame Nathalie Augustyniak, responsable du service pilotage de la performance sociale
- madame Agnès Chabirand, responsable du service accompagnement des managers
- madame Céline Laugaro, responsable du service accompagnements des projets
- monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Stephan Joly, responsable de service maitrise des risques et contrôle interne
- monsieur Patrick Bautista, responsable de service appui applicatifs et réglementaire
- monsieur Laurent Pfeiffer, responsable de service méthode, organisation et qualité
- madame Angélique Mayet, responsable de service stratégie et innovation
- monsieur Philippe Voisinne, responsable de service communication externe
- madame Annie Masgnaux, responsable de service exploitation
- monsieur Stéphane Tresca, responsable de service immobilier
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable de service formation ad-intérim
- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service administration du personnel et paie
- monsieur Patrick Magne, responsable de service emplois et carrière ad interim
- monsieur Mario Triolo, responsable de service relations sociales
- madame Séverine Deschamps, responsable de service conditions de travail
- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Annabelle de Carvalho, responsable ad interim de service investigations
- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.



## Article 2 – Congés, autorisations d'absence et ordres de mission

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités.
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements dans les départements d'outre-mer et à l'étranger.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice administration et finances
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administration et finances
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures,
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Marie Jost, directrice du lab île de france
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme services@distance
- madame Florence Pottier, directrice adjointe de la plateforme services@distance
- madame Sophie Legal, responsable de service budget
- madame Angélique Mayet, responsable de service stratégie et innovation
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements
- madame Caroline Rubio, responsable de service demandeurs d'emploi, entreprise et orientation
- madame Agnès Manzanaro, responsable de service pilotage
- madame Nathalie Augustyniak, responsable du service pilotage de la performance sociale
- madame Agnès Chabirand, responsable du service accompagnement des managers
- madame Céline Laugaro, responsable du service accompagnements des projets
- monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Stephan Joly, responsable de service maitrise des risques et contrôle interne
- monsieur Patrick Bautista, responsable de service appui applicatifs et réglementaire
- monsieur Laurent Pfeiffer, responsable de service méthode, organisation et qualité
- monsieur Philippe Voisinne, responsable de service communication externe
- madame Annie Masgnaux, responsable de service exploitation
- monsieur Stéphane Tresca, responsable de service immobilier
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique
- madame Nathalie Heller Barhomeuf, responsable de service formation ad-intérim
- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service administration du personnel et paie
- monsieur Patrick Magne, responsable de service emplois et carrière ad interim

- monsieur Mario Triolo, responsable de service relations sociales
- madame Séverine Deschamps, responsable de service conditions de travail
- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Annabelle de Carvalho, responsable ad interim de service investigations
- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient à titre temporaire des délégations visées § 1 du présent article :

- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Patrick Bittel, responsable du pôle FilDirect
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle approvisionnement, notes de frais
- madame Karine Desnoyers, responsable du pôle trésorerie et prestations
- madame Dominique Pagnon, responsable ad interim du Pôle Reporting
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler responsable d'équipe incidents de paiement
- madame Anne Fragnon, responsable du pôle applicatifs
- madame Corinne Noel, responsable du pôle réglementaire
- madame Patricia Touzet, responsable du pôle offre de services aux demandeurs d'emploi et orientation
- madame Sandrine Rodriguez, responsable du pôle offre de services aux entreprises
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- monsieur Jean-Louis Martin, responsable du pôle conception

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

## **Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers**

### **Article 3 – Achat de fournitures et de services**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Marjorie Nguyen, directrice administration et finances
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administration et finances
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures,
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- monsieur Stéphane Tresca, responsable de service immobilier
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- madame Annie Masgnaux, responsable de service exploitation
- monsieur Patrick Bittel, responsable du pôle fildirect
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle approvisionnement, notes de frais

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

#### **Article 4 – Marchés de travaux**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Annie Masgnaux, responsable de service exploitation
- monsieur Stéphane Tresca, responsable de service immobilier
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique
- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Patrick Bittel, responsable de pôle fil direct
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle approvisionnement, notes de frais

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, les bons de commande émis dans le cadre d'un marché et accord-cadre de travaux d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

#### **Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice administration et finances
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administration et finances

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

#### **Article 6 – Autres contrats**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

### **Section 3 – Ressources humaines**

#### **Article 7 – Gestion des ressources humaines**

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail



à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, signer les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de ses attributions :

- prendre les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

## **Section 4 – Recouvrement**

### **Article 8 – Recouvrement des autres ressources**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

### **Article 9 – Contraintes**

**§ 1** Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations

- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

### **Article 10 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur**

#### **§ 1 Délais de remboursement :**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, sans limite de délai.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limite de délai.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, dans la limite de 36 mois et à titre temporaire:

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

#### **§ 2 – Remise de dette**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du

travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

### § 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

## Section 5 – Décisions sur recours

### Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice administration et finances
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administration et finances
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Anne-Marie Barbeau, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est
- madame Brigitte Pennec, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- madame Marie-Christine Navattoni, directrice territoriale Hauts-de-Seine
- madame Marie-Luce Lombardi, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Nord
- madame Corinne Purser, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Sud
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale adjointe Paris
- madame Nicole Doubroff, directrice territoriale déléguée Paris
- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- madame Stéphanie le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- monsieur Bruno Péron, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial Val-de-Marne jusqu'au 31/03/2018
- madame Sabine Preciado Lanza directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des yvelines à compter du 01/04/2018
- madame Pauline Luciani-Pinzelli, directrice territoriale déléguée Yvelines centre Est
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- madame Joëlle Casorla, directrice territoriale Val d'Oise
- madame Géraldine Drais, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Sophie Damolida, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, y compris les décisions ou conventions

conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail.

## **Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions**

### **Article 12 – Contentieux « réglementation »**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Guillaume Koning, directeur de la production régionale
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

### **Article 13 – Contentieux « fraudes »**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

### **Article 14 – Contentieux « ressources humaines »**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :



- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

### Article 15 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- madame Marjorie Nguyen, directrice administration et finances
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administration et finances
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Les délégués statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

### Article 16 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000,00 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

## Section 7 – Divers

### Article 17 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- madame Marjorie Nguyen, directrice administration et finances
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administration et finances
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 8 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

**Article 18 – Abrogation**

La décision IdF n° 2018-08 DS DR du 23 février 2018 est abrogée.

**Article 19 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 12 mars 2018 .

Philippe Bel,  
directeur régional  
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2018-14 DS DT du 12 mars 2018

## Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

### Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région, Ile-de-France
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

### Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention
- 3) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

### Article 3 – Marchés subséquents d'achat de formations conventionnées

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passé par la direction territoriale, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

### Article 4 – Délégués

Bénéficient des délégations visées aux articles 1, 2 et 3, à titre permanent :

- madame Anne-Marie Barbeau, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est
- madame Brigitte Pennec, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- madame Marie-Christine Navattoni, directrice territoriale Hauts-de-Seine
- madame Marie-Luce Lombardi, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Nord
- madame Corinne Purser, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Sud
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale adjointe Paris
- madame Nicole Doubroff, directrice territoriale déléguée Paris
- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- madame Stéphanie le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- monsieur Bruno Péron, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial Val-de-Marne jusqu'au 31/03/2018
- madame Sabine Preciado Lanza directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines à compter du 01/04/2018
- madame Pauline Luciani-Pinzelli, directrice territoriale déléguée Yvelines centre Est
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- madame Joëlle Casorla, directrice territoriale Val d'Oise
- madame Géraldine Drais, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Sophie Damolida, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest

### Article 5 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision pour, au nom du directeur régional de pôle emploi Ile-de-France

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues versées, sans limite de délai
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limite de délai

Les délégués statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

#### § 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour

son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

### **§ 3 – Admission en non-valeur**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

### **Article 6 – Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

### **Article 7 – Abrogation**

La décision IdF n°2018-03 DS DT du 31 janvier 2018 est abrogée.

### **Article 8 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 12 mars 2018.

Philippe Bel,  
directeur régional  
de Pôle emploi Ile-de-France